

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 8 juillet 2024 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance, les conseiller(ère)s:

Denis Courte Suzanne Dyotte Huguette Drouin
Pierre Bertrand

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose. Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

Le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-07-124

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

24-07-125

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 juin 2024.

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, responsable de la voirie et des loisirs, précise que l'église dite chapelle du Christ-Roi a fermé ses portes. Les derniers objets de culte ont été déplacés dont une statue du Christ-Roi, le crucifix, œuvre de Bourgeault, et le ciboire seront transférés à l'église d'Huberdeau.

M. Courte amène la question de la cloche et de la crèche. La municipalité souhaite conserver la cloche au village. Un protocole sera à signer pour l'utilisation de la crèche au centre communautaire et cette dernière devra être retournée à Saint-Sauveur advenant le cas qu'elle ne soit plus utilisée.

Pierre Bertrand, responsable du développement économique, informe que des discussions débiteront prochainement entre la RIMRO et la Ville de Mont-Tremblant pour étudier les possibilités de participation au sein de la région.

Huguette Drouin, responsable de la culture, informe que la 2^e édition de l'Expo-Vente se tiendra le samedi 13 juillet de 10h à 16h au centre communautaire de Montcalm avec un spectacle de musique jazz à 13h, le tout gratuitement.

Steven Larose, maire, revient sur la consultation publique qui s'est tenue aujourd'hui, 8 juillet, en ce qui a trait à la création d'une aire protégée dans le secteur Est du lac des Écorces.

6. ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

24-07-126

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois de juin 2024, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 23 274.93 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

24-07-127

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour juillet_2024 et de la liste des paiements émis en juin 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer en juillet 2024 et à la liste des paiements émis en juin 2024, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 111 762.18 \$:

- Comptes à payer en juillet via Accès D Affaires: 48 404.32 \$;
- Compte à payer en juillet chèque N° 363 et 364 : 9 905.10 \$;
- Paiements émis en juin : 36 577.60 \$;
- Paies émises en juin : 16 875.16 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUIN 2024

24-07-128

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'historique des transactions des postes budgétaires 54-112-10-000 et 54-115-10-000 pour juin 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juin 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

24-07-129

6.4 DON À LA FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT ET PARTICIPATION À LA 11^E ÉDITION DU SOUPER DE LA FONDATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a reçu une invitation pour participer à la 11^e édition du souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui se déroulera le 23 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a également reçu une demande de don de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut

CONSIDÉRANT QUE la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut a pour mission d'améliorer et de soutenir la santé et le bien-être de la population par l'acquisition et la modernisation d'équipements médicaux dans les établissements de santé des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ainsi que les municipalités de Saint-Donat et Notre-Dame-de-la-Merci;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité:

- **D'autoriser** l'inscription de Monsieur le maire, Steven Larose pour le souper de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour un montant de 300\$;
- **D'octroyer** un don de 0.50\$ par citoyen (décret de population pour 2024 : 648), soit un montant de 324\$
- **D'autoriser** le paiement au montant de 624.00\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

24-07-130

6.5 ADHÉSION 2024-2025 AU PREL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité soutient la mission du PREL qui est de sensibiliser et mobiliser les jeunes et leur famille à la persévérance scolaire et à la réussite éducative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur la conseillère Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement au montant de 25.00\$ pour l'adhésion 2024-2025 au PREL.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA POUR LE CHANGEMENT DE COULEUR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'UNE CONSTRUCTION DÉJÀ EXISTANTE AU 14, RUE DE NEUCHATEL, LOT 5 866 088, MATRICULE : 3289-23-5174

24-07-131

CONSIDÉRANT QU'une demande pour le changement de couleur et de revêtement extérieur d'un bâtiment principal a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères généraux du Règlement numéro 251-2008 intitulé « Plans d'implantation et d'intégration architecturale » (PIIA) ont été analysés dans leur ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement proposé rencontre l'article 2.2.2.5 en ce qui a trait aux matériaux de revêtement choisis donnant priorité au bois ou aux matériaux imitant le bois, ainsi que le choix de couleur qui doit être sobre;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement actuel est vieillissant et le bâtiment principal sera également agrandi, il est proposé de changer le revêtement existant pour du Canexel de couleur renard roux. Les portes et fenêtres seront de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande pour le changement de couleur du revêtement extérieur au 14 rue de Neuchâtel, lot : 5 866 088, matricule : 3289-23-5174;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'accepter la demande pour le changement de couleur du revêtement extérieur au 14 rue de Neuchâtel, lot : 5 866 088, matricule : 3289-23-5174.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

S/O

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

S/O

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

12.1 DEMANDE DE CONSERVATION DU CLOCHER DE LA CHAPELLE DU CHRIST-ROI

24-07-132

CONSIDÉRANT QUE la chapelle du Christ-Roi de Montcalm, un lieu de culte emblématique et historique, a récemment fermé ses portes et que les objets de culte devront être transférés;

CONSIDÉRANT QUE la communauté de Montcalm a contribué de manière significative à la construction et à l'entretien de la chapelle Christ-Roi, témoignant de son engagement et de son attachement à ce lieu;

CONSIDÉRANT QUE la cloche de la chapelle Christ-Roi représente une valeur patrimoniale et historique significative pour la communauté de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la conservation de cette cloche contribuerait à préserver une partie importante de l'histoire et de l'identité de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm désire garder la cloche afin que celle-ci reste dans la communauté et soit valorisée dans le village de Montcalm pour garder une partie de l'histoire de la chapelle du Christ-Roi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm désire garder la crèche pour le Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- De demander au diocèse Saint-Jérôme - Mont-Laurier la conservation de la cloche ainsi que la crèche de la chapelle du Christ-Roi à la municipalité de Montcalm dans l'objectif de conserver et valoriser l'histoire de l'ancienne chapelle;
- D'autoriser M. Michael Doyle, directeur général, à signer le protocole pour l'utilisation de la crèche au centre communautaire et tous les autres documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

24-07-133

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 8 juillet 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier

